

Attestation pour la validation de compétences pour les élèves d'ULIS LP

- Scolarité et handicap - Dispositifs ULIS -



Date de mise en ligne : vendredi 12 octobre 2012

Description :

La circulaire du 18 juin 2010 indique que certains élèves scolarisés en ULIS ont la possibilité, moyennant des aménagements des conditions d'examen, de valider des unités du CAP. D'autres, en raison de leurs difficultés ne peuvent y prétendre. Dans ce cas, une attestation de compétences, validée par l'autorité académique peut leur être délivrée, au vu de compétences avérées, acquises au cours de leur formation, et évaluées par les équipes pédagogiques.

Copyright © Site de Ressources Handicap pour la scolarisation des élèves

dans le second degré - SBSSA - Tous droits réservés

Un groupe de travail académique a produit un ensemble d'outils permettant de délivrer les attestations de maîtrise de connaissances et de compétences pour les élèves scolarisés en ULIS de lycées professionnels. Ces outils sont actuellement en phase de "test" dans les groupes concernés. Le travail d'élaboration d'outils se poursuivra en abordant d'autres champs professionnels avec, conjointement, une présentation aux branches professionnelles.

Marie Pascale Schammé